

2011_A039

OBJET : Aménagement de l'espace - Appui aux communes - Commune de la Roque d'Anthéron - Avis de la CPA sur le Plan Local d'Urbanisme

Le 14 avril 2011 à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Carnat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 avril 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BERNARD Christine - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabbhia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPEREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OLMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danièle - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TONIN Victor - VENEL Gérard - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - BENON Charlotte donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à GUEZ Daniel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DEMENGÉ Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MICHEL Claude - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Erick - MANCEL Joël donne pouvoir à LEGIER Michel - MARTIN Régis donne pouvoir à GROSDÉMANGE Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc - MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOUGIN Jacques donne pouvoir à ORCIER Annie - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à PIERRON Liliane - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à DECARA Yannick - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

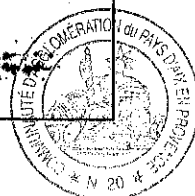
AGARRAT Henri - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - FENESTRAZ Martine - GARDIOL Philippe - GUINDE André - JONES Michèle - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - MALLET Raymond - MERSALI Malik - MOHAMMEDI Amaria - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le - 5 MAI 2011



CONSEIL DU 14 AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Jean Claude Perrin

Objet : Appui aux communes – Commune de la Roque d'Anthéron – Avis de la CPA sur le projet de Plan Local d'Urbanisme

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Commune de La Roque d'Anthéron a arrêté son projet de PLU le 12 janvier 2011. Conformément au code de l'urbanisme (art.L123-9), la C.P.A. est saisie pour donner un avis sur le document.

Projet

La commune de la Roque d'Anthéron a prescrit la révision de son plan d'occupation des sols par délibération du Conseil Municipal en date du 09/01/2004. Elle a arrêté son projet de PLU le 12/01/2011.

Les objectifs de croissance

La commune compte actuellement 5025 habitants. Le projet d'aménagement et de développement durable prévoit une croissance dynamique de la population, avec un objectif de 7000 habitants à l'horizon 2025. Le taux de croissance envisagée est donc de l'ordre de 1.75 %/ an, contre 1.5 %/an, entre 1999 et 2006. La commune envisage de réaliser 1010 résidences principales supplémentaires et elle souhaite accueillir 580 emplois, pour maintenir le rapport actifs/emplois.

Les orientations stratégiques du projet communal

Elle entend ensuite mettre en œuvre un développement soucieux des richesses naturelles de son territoire. Entre Durance et Chaîne des Côtes, la commune est entourée de deux zones Natura 2000 et comprend 4 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Il s'agira notamment de protéger les coteaux et de n'envisager le développement de la commune dans ces zones qu'au droit du secteur Ste-Anne, afin notamment de valoriser les équipements collectifs déjà réalisés.

De même la plaine agricole de la Durance, par ailleurs soumise au risque inondation, à vocation à être préservée, notamment s'agissant d'une agriculture de proximité, afin de développer des circuits courts. Il s'agit d'une part de limiter l'urbanisation au sud du canal EDF et d'autre part d'empêcher les extensions des hameaux existants.

Disposant par ailleurs d'un parc de logements sociaux déjà conséquent, elle entend veiller à la préservation de la diversité de son offre de logements. Elle souhaite notamment à terme le maintien de 20 % de logements sociaux, la progression des logements collectifs dans les nouveaux secteurs d'urbanisation et le développement d'une offre plus résidentielle. Le PADD envisage aussi de favoriser la mixité des fonctions à l'échelle des quartiers, d'améliorer les liens inter-quartiers.

Dans le même temps la commune souhaite répondre aux besoins d'équipements et de services de sa population (collège, CFA, crèche, médiathèque, deux nouveaux groupes scolaires, nouvelle gendarmerie, école de musique, centre technique municipal). La commune souhaite aussi que le développement démographique soit moteur pour le développement de l'offre commerciale de proximité.

Sur le plan du développement économique, plusieurs secteurs sont identifiés comme structurants : les services, l'artisanat (zone du Grand Pont en limite ouest de la commune), la santé, la valorisation du patrimoine historique et naturel, ainsi que la renommée du festival de piano. Il s'agit de renforcer et diversifier les secteurs d'activités créateurs d'emplois. Le PLU prévoit en outre l'extension de la zone d'activités du Grand Pont (opération communautaire), le développement dans le secteur de la santé en terme d'implantation de structures d'accueil (personnes âgées, malades en soins de suite ou réadaptation).

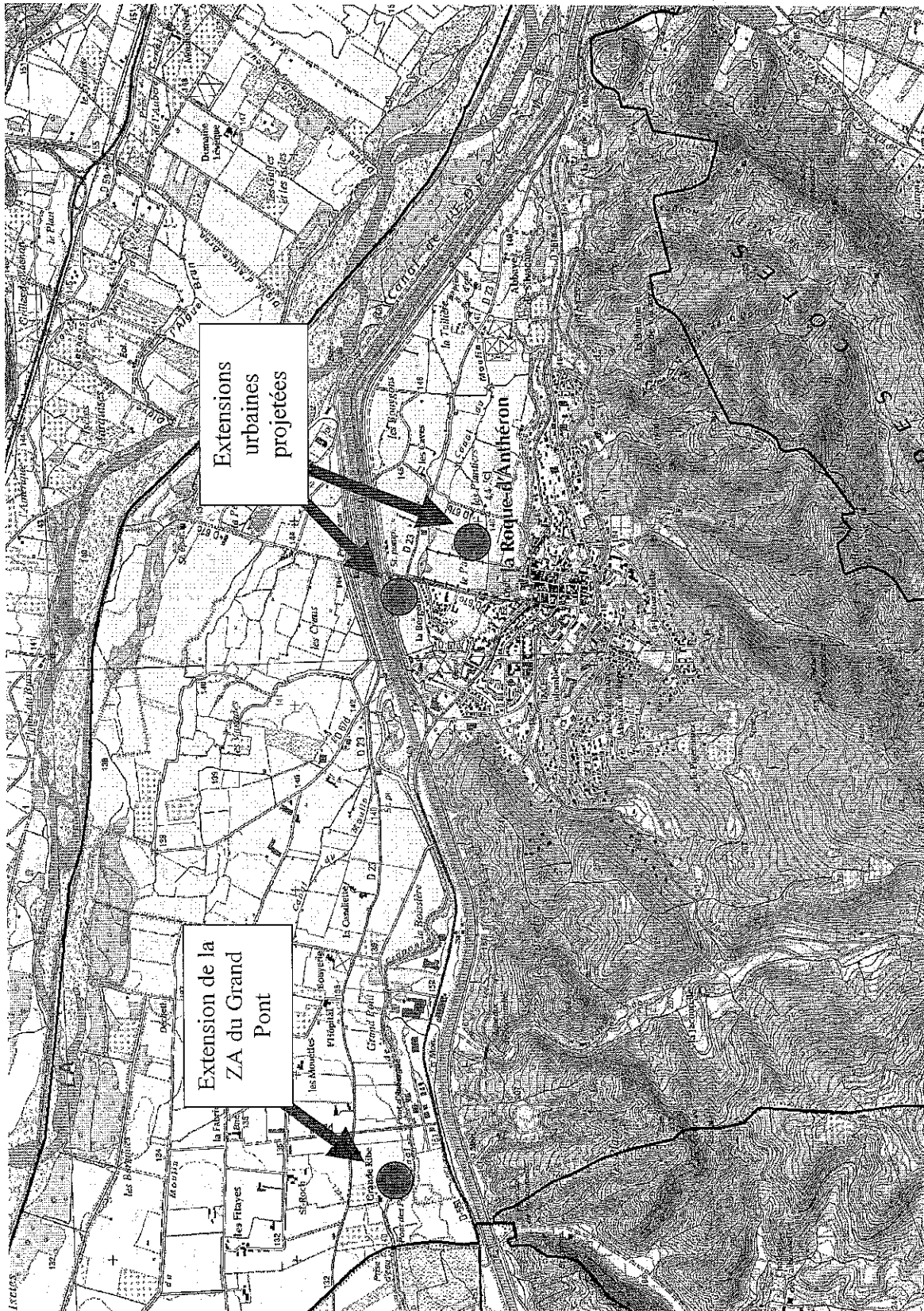
Les projets d'extensions urbaines

La commune souhaite axer son développement sur les extensions urbaines proches du village, dans le secteur situé entre le canal EDF et le centre du village. Il s'agit d'une part dans un premier temps du secteur sis lieu-dit « les Craus » au nord-ouest du parc du château) et du secteur lieu-dit Précatoris (à l'est du parc du château) à plus long terme. La commune a par ailleurs identifié le secteur Ste-Anne comme devant être renforcé.

Le PLU indique que l'extension de la zone d'activités du Grand Pont constitue un secteur stratégique pour le développement de l'emploi, tourné vers les emplois artisanaux, industriels ou vers le commerce de gros. Le PADD identifie un enjeu fort de mise en valeur de ce site dégradé.

La capacité résiduelle du PLU dans les zones urbaines existantes est évaluée quant à elle à 510 logements, 400 sur le secteur d'extension « les Craus » et 70 sur le secteur Ste-Anne.

Les hameaux dans la plaine agricole seront figés et la question de l'assainissement sera traitée. Les seules constructions autorisées seront liées à l'activité agricole.



Source : IGN Scan 25

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-8 et L.123-9,

VU la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

VU les lois n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée, relative à la Solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU), n° 2003-590, Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003, n° 2006-872 portant Engagement national pour le logement du 13 juillet 2006 et n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le Droit opposable au logement,

VU l'arrêté inter préfectoral du 15 décembre 2000 portant extension du périmètre de la Communauté de communes du Pays d'Aix et sa transformation en Communauté d'Agglomération,

VU l'approbation du Schéma de développement commercial des Bouches du Rhône par le conseil communautaire du 8 décembre 2005,

VU les délibérations du Conseil Municipal de La Roque d'Anthéron en date du 09/01/2004 lançant la révision du PLU et en date du 12/01/2011 arrêtant le projet de PLU de la commune,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Roque-d'Anthéron.

OBJET : Aménagement de l'espace - Appui aux communes - Commune de la Roque d'Anthéron - Avis de la CPA sur le Plan Local d'Urbanisme

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

